

Renvoi au comité de législation de la lettre du ministre de la Justice Gohier qui demande des renseignements sur la concordance des calendriers pour la date du renouvellement des jurés, en annexe de la séance extraordinaire du 16 nivôse an II (5 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de législation de la lettre du ministre de la Justice Gohier qui demande des renseignements sur la concordance des calendriers pour la date du renouvellement des jurés, en annexe de la séance extraordinaire du 16 nivôse an II (5 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 36;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35486_t2_0036_0000_14

Fichier pdf généré le 15/05/2023

yeux de la Convention nationale qu'elle félicite de ses travaux, l'engageant à rester constamment à son poste jusqu'à la paix.

Et pour plus d'authenticité, la municipalité a fait apposer ci-contre son cachet.

BOYENVAL (*off.*), CAZE (*off.*), DEBRAY (*maire*), Ant^e BOYENVAL, DEBRAY, VINCENT, P.L. HERPIN (*juge de paix*), GOBINET fils (*secr.*), GOBINET VILLECHOTTE (*présid'*), GUILLEMENT (*notable*), L. BOURRE (*présid' du C. de surveillance*), BERTRAND, BRAY, DEBRAY (*secr. du C. de surveillance*), LEMIQUES, FOLLYE, BOYENVAL (*jeune*).

Mention honorable, insertion au bulletin. (1)

8

[Le distr. de Barjols (Var) à la Conv.; 1^{er} niv. II] (2)

« Législateurs,

Elle est recouvrée cette portion du territoire françois que des traîtres avoient vendue à Pitt, ce vil agent des tyrans coalisés, l'opprobre de son siècle, l'ennemi du genre humain. La fierté, la valeur, la loyauté des républicains ont triomphé et nos ennemis n'emportent dans leur fuite, que le triste souvenir de leur bassesse, de leur lâcheté et de leur perfidie. Grande et terrible leçon pour les monstres couronnés : ils apprendront que le civisme et le feu des républicains sont bien plus puissants que les intrigues et l'or des despotes.

Hier nous célébrions la fête de la décade. Nous chantions des hymnes au pied de l'arbre de la Liberté; nous y vendions les biens d'un émigré; nous lisions aux citoyens assemblés vos décrets. A l'instant on nous annonce l'entrée à Toulon des troupes de la République. Un cri général et mille fois répété se fait entendre : « Vive la République, Vive la Convention nationale, Périront avec l'exécrable Toulon, les scélérats qu'il a produits, ceux qu'il avoit appelés, ceux qui s'y étoient réfugiés. »

Citoyens Législateurs, nous nous empressons de vous transmettre ce premier élan du patriotisme de nos administrés. Le district de Barjols est demeuré constamment fidèle à la République au milieu des troubles de ce département. Les habitants furent des premiers sous les murs de la ville infâme, objet de leur exécution. Ils ne respirent que pour la prospérité de la République et le succès de ses armes.

BAUSSET, BOYER (*vice-présid.*), BLANCARD, RAUD, MASSE fils cadet, RICARD (*proc. syndic*).

Mention honorable, insertion au bulletin. (3)

9

[La Sté popul. de Tournus (4) au présid' de la Conv., 11 niv. II] (5)

« La Société populaire de Tournus a fait, Citoyen Président, en différents temps des offran-

des à la patrie. Jamais elle n'a eu la satisfaction d'obtenir l'assurance qu'elles soient parvenues sur son autel.

Elle s'est occupée du soin de détruire le fanatisme et de rassembler avec des commissaires de sa commune les hochets sacerdotaux du poids de 170 marcs d'argent et de 17 marcs de galons d'or, dont l'envoi a été fait à la Convention, par la voie de la messagerie, qui a été chargée le 4 frimaire dernier, de la caisse contenant ces objets du culte frappés de l'opinion.

Daigne faire cesser l'inquiétude des sans culottes de cette commune, par une mention de sa dernière offrande sur le Bulletin de la Convention, au cas qu'elle lui soit parvenue.

Si la mention désirée ne paroissoit pas dans la quinzaine, la Société supposant la caisse égarée fera les mouvements convenables pour la découvrir, et la faire parvenir à sa destination. Dans cet instant non seulement la société s'occupe de monter et équiper un cavalier jacobin, destiné pour les frontières mais encore de recueillir des sans culottes et des bons citoyens, des dons en chemises, bas et souliers pour les défenseurs de la patrie. Dès que le nombre qu'elle a déterminé se trouvera complété, elle en fera l'expédition sur le champ.

Tous les citoyens sont au pas dans cette commune, chacun à l'envi manifeste son vœu pour la prospérité de la chose publique que la Montagne a sauvé du précipice. S. et F. »

LORUOT (*présid.*), GIRARD, aîné, LAURENT, PIOT, DUBREUIL aîné, DUTHER, DUMONET, NICOLAY, HILLION (?), CORRIELLE, CAMBIER, Jacq. CHAMETON, FOURRAT, BOISSON GAUTHIER, COMMUSON, VONDIÈRE père, PERRET cadet, GAUTHIER, VASCIER, BEZANT, TERRIER, LAFARGE, BARON fils, SAVOIE, Armand VIDAL, ROUSSOT, CHALANT, MONTAL, RUBAUT cadet.

Insertion au bulletin. (1)

10

Le ministre de la justice consulte l'assemblée sur quelques difficultés qui s'élèvent au sujet de la concordance du nouveau et de l'ancien calendrier, pour l'époque du renouvellement des jurés. Renvoyé au comité de législation. (2)

[Paris, 15 niv. II] (3)

« Citoyen Président,

Le décret du 4 frimaire sur la concordance de l'ancien calendrier avec le nouveau relativement à l'exécution de la loi du 29 sept. 1791 dans la partie qui concerne les époques de la Convocation et de la session des Jurés, va à cet égard rendre uniformes les opérations des Tribunaux criminels, dont les uns suivaient toujours l'ancien mode, et dont les autres avaient adopté d'avance le mode décrété depuis. Mais il reste encore une difficulté, à la vérité, très légère à lever : la loi du 21 oct. 1791 en forme d'instruc-

(1) En marge de la pièce. Bⁱⁿ, 16 niv. (soir).

(2) *Batave*, p. 1311; *J. Sablier*, n° 1059 (qui précise qu'il s'agit de la séance du 16 niv. au soir); *J. Perlet*, p. 297.

(3) DIII, doss. 322-323, p. 4. En marge : « R. au Comité de Législation le 16 niv. Affaire terminée par décret du 17 ventôse ».

(1) En marge de la pièce. Bⁱⁿ, 16 niv. (soir).

(2) C 288, pl. 885, p. 18, avec lettre d'envoi (p. 17).

(3) En marge de la pièce, 16 niv. (soir).

(4) Distr. de Mâcon (Saône-et-Loire).

(5) C 288, pl. 870, p. 4.